

■ **Fondation ACRO LAND en liquidation**, à La Chaux-de-Fonds, CH-645-4096417-4, installer, exploiter et modifier, cas échéant, les infrastructures d'un site touristique de type 'sport, loisirs & évason', etc. (FOSC du 22.06.2005, p. 10). Par arrêt du 14-06-2005, le Tribunal cantonal de Neuchâtel annule le jugement du Tribunal de district de La Chaux-de-Fonds du 28-04-2005 prononçant la faillite de la fondation. Par conséquent, le nom redevient: **Fondation ACRO LAND**.

Journal no 1959 du 07.07.2005
(02930532 / CH-645.4.096.417-4)